

La solennité malmenée

Étude d'un concept en évolution

Michel STEINMETZ

On ne trouve que huit occurrences du qualificatif « solennel » dans l'ensemble de la Constitution conciliaire *Sacro-sanctum Concilium*. Cette sobriété peut interpeller. La solennité de la liturgie ne serait donc pas un des points d'attention de la réflexion conciliaire. La liturgie réformée depuis le Concile aurait-elle perdu pour autant toute solennité ? La solennité serait-elle à bannir de nos célébrations ? Curieusement, ce sont aux n° 112 et 113, dans le chapitre consacré à la musique sacrée, que notre interrogation commence à trouver un embryon de réponse. Le texte évoque la « liturgie solennelle » ; l'expression semble consacrée, voire figée. C'est donc en nous intéressant tout d'abord au mot même « solennel », puis à sa réception et à son évolution dans le langage liturgique, que nous serons le mieux équipés pour penser une solennité de la liturgie contemporaine.

L'évolution d'un mot

Le *Dictionnaire du Moyen Français*, recensant les usages entre 1330 et 1500, retient trois sens au mot « solennel » : ce qui est « accompagné de cérémonies, de cérémonial, qui est célébré par de grandes cérémonies, qui est accompagné de cérémonies, d'apparat, solennel » ; « ce qui est accompagné, entouré d'un cérémonial qui confère et manifeste une importance toute particulière, officiel » ; « ce qui constitue un engagement définitif, authentique ».

En 1606, Nicot, dans son *Thresor de la langue française*, définit comme solennel ce « qui se fait tous les ans en certain temps ordinaire et accoustumé » (p. 599), gardant encore toute la saveur de l'étymologie qui fait se rencontrer *solus* (seul) et *annus* (année).

Dans son *Dictionnaire critique de la langue française*, paru en 1787, l'abbé Fé

**La messe solennelle
est la forme
de célébration
archétypale de
toutes les autres**

raud (1725-1807) donne une définition éclairante de l'adjectif « solennel ». Dans la première acception du terme, est solennel « ce qui est accompagné de cérémonies publiques et extraordinaires de Religion ». Féraud donne en exemple : « jour solennel, fête, procession, messe solennelle ». Est solennel encore ce qui est « célèbre, pompeux, fait avec cérémonie » ; ce qui est « authentique, revêtu des formes requises ».

Avec le *Dictionnaire de l'Académie française*, on se rend compte du glissement sémantique au cours des siècles. La quatrième édition de 1762 (page 736) et la cinquième de 1798 (page 579) donnent mot pour mot la définition déjà citée de Féraud. Il faut attendre la sixième édition, en 1832, pour voir apparaître en « sens familier » (page 754) agrémenté d'exemples : « Un ton solennel, Un ton trop emphatique, trop important. Il a un ton solennel. Parler d'un ton solennel. Il prend un ton solennel. » La huitième édition de 1932, étonnamment, mentionne à nouveau le sens premier (« qui revient chaque année »), puis précise que « solennel » signifie « plus ordinairement » : « qui est accompagné de cérémonies religieuses, entouré d'une certaine pompe » (page 595). Pour la première fois est clairement mentionné « un certain appareil », un caractère « emphatique ». L'acception « qui est authentique, revêtu de toutes les formes, accompagné des formalités requises » arrive en dernier lieu.

Le *Trésor de la langue française informatisé (TLFi)*, datant de 1971 à 1994, donne en premier sens : « qui est célébré en public avec éclat, qui est accompagné d'un cérémonial imposant » et par extension « qui se fait avec faste,

avec appareil et dans la majesté qui convient à la circonstance ».

Ainsi, au cours des siècles, nous passons d'une notion qui concerne le cérémonial et son déploiement, sans notion de pompe, à ce qui requiert faste et ostentation. Il convient de noter aussi que ce qui est solennel est « authentique », au sens de juste et convenable. Cela sera important pour la liturgie.

Un glissement sémantique en liturgie

La conception de la liturgie ne fait pas que d'évoluer dans la langue française. En liturgie aussi, et de manière curieusement concomitante, le mot prend un sens particulier qui explique sans doute pourquoi le texte conciliaire demeure aussi économe à son encontre.

Le glissement s'opère au cours du XIX^e siècle. Même si, à cette période, les séminaires sont bien remplis, que les congrégations religieuses connaissent une croissance notoire et une vitalité nouvelle,

« cette relative prospérité de l'établissement ecclésiastique, qui ne commande pas de soi l'essor de la vie chrétienne, semble plutôt jouer en faveur d'une mondanisation de la religion et du culte, dans un mouvement général d'urbanisation, voire d'embourgeoisement des mœurs, comme on le voit dans l'essor des petites villes, chefs-lieux de canton aux riches paroisses, qui se dotent d'orgues, de mobilier, de vitraux, et d'un abondant vestiaire d'ornements sacrés »⁽¹⁾.

Premier état de fait, donc, au moins en France, celui d'un développement urbain qui renverse la tendance d'une majorité rurale. Sur ce phénomène dé-



SANKT OTTILIEN (Allemagne)

mographique se greffe l'importance nouvelle d'une bourgeoisie citadine dont le rejaillissement est nettement perceptible sur la vie religieuse et liturgique. Les « grand-messes », ou messes chantées (*missae cantatae*), se transforment peu à peu comme une manifestation malheureusement plus sociétale que pieuse⁽²⁾, et « leur cérémonial pouvait apparaître souvent comme extérieur et conventionnel, encombré de vanité musicale, voire artistique, au détriment de la vraie piété »⁽³⁾. La rude discipline du jeûne eucharistique et une pratique habituelle tacite avaient fait disparaître de ces messes la communion des fidèles, la reléguant à une autre messe, plus matinale et dite « de communion ». Le chant des fidèles, s'il existe, se vit dans cette messe basse ou messe lue (*missa lecta*) : il est la plupart du temps déconnecté de l'action liturgique et se compose de cantiques exécutés pendant que le prêtre célèbre. L'accès au chant pour les fidèles s'exprime dans cette forme de célébration dont



l'extrême schématisation, la retenue sonore et cérémonielle sont les traits caractéristiques.

Quand le pape Pie X, en 1903, par son *motu proprio* célèbre sur la musique sacrée, entend favoriser la participation des fidèles par le chant, c'est à partir de la forme de la messe solennelle qu'est envisagée la réforme. Une situation quelque peu paradoxale et qui se vérifiera largement dans les décennies postérieures avec le Mouvement Liturgique va localiser le renouveau et le modéliser à partir de la messe lue⁽⁴⁾. L'apparat, et finalement l'aspect extérieur introduits par le *decorum*, vont nuire à la messe solennelle.

Pourtant, cela pose un problème théologique. Car, bien qu'ainsi dépréciée par des influences extérieures, bourgeoises, urbaines et mondaines, la messe solennelle est la forme de célébration archétypale de toutes les autres. Elle est celle célébrée par le prêtre en présence de diacre et sous-diacre (nous sommes avant la réforme liturgique) ou par l'évêque entouré de son chapitre, de ses prêtres et de ses diacres, sans oublier les ministres attachés au service de l'autel ou au chant. Elle est donc celle où se montre, au plus haut degré, l'Église dans la diversité de ses ministères. La réforme de la liturgie voulait donc s'enraciner dans

une forme malheureusement quelque peu figée : le texte de Vatican II en porte la trace.

On arrive à expliquer en quoi ce glissement sémantique a jeté un voile de suspicion sur toute solennité d'une liturgie qui s'en tiendrait à l'apparence sans aller à la vérité de ce qui est célébré.

Réinvestir la solennité

Justesse et mesure sont deux valeurs attendues pour tout acte liturgique et toute célébration d'un rite. La célébration rituelle, comme la musique, est un art. L'Histoire délivre quelques enseignements intéressants.

Le sens premier du mot « solennel » lie la solennité de manière intrinsèque à la liturgie. Tout rite, toute liturgie doit être accomplie avec solennité. Nous nous rapprocherions ici de la gravité qu'évoquent les Anciens, notamment au XVII^e siècle français, pour parler d'une musique solennelle. La solennité serait comprise comme accompagnant un acte important. Aujourd'hui, les études sur la ritualité nous ont permis d'appréhender à frais nouveaux la dimension symbolique de tout rite. On ne se déplace pas en liturgie comme on le fait dans la vie courante ; on ne parle pas comme on le fait au quotidien. Toutes ces attitudes sont accompagnées d'une solen-

taine qui traduit extérieurement, pour être juste, une révérence intérieure.

La dépréciation de l'idée de solennité s'explique par l'Histoire et l'embourgeoisement des liturgies. Parler aujourd'hui de solennité de la liturgie exige d'en être conscient. Réintroduire une solennité ne doit pas consister en l'accumulation d'un décorum suranné, voire kitsch, qui ne serait que le faire-valoir de ceux qui l'emploient.

La solennité, enfin, invite à nous préoccuper de ce qui est en jeu dans la célébration liturgique. Souvent, l'objection de ne pas faire appel à des servants ou une chorale, de ne pas porter de cierges ou d'employer de l'encens, se nourrit par la défense d'une simplicité. Pourtant, quel visage de l'Église et de son mystère sont ainsi mis en évidence : celui d'une Église riche de sa diversité ministérielle, celui d'une Église qui a conscience de son devoir de louange et d'adoration, ou bien celle d'une Église qui se montre comme l'affaire d'un petit nombre dans une posture rituelle réduite au minimum ?

La solennité n'est pas optionnelle en liturgie. Bien au contraire, elle lui est nécessaire. Comme pour toute

approche liturgique, trois critères semblent indispensables : le respect des règles liturgiques qui permet de ne pas sombrer dans la subjectivité et de sortir du « j'aime / je n'aime pas » ; un discernement pastoral éclairé ; une conversion permanente pour s'effacer devant le mystère célébré. Une solennité ainsi envisagée contribuera à faire plus encore de la liturgie le lieu où Dieu répand sa grâce sur son Église.

- (1) J.-Y. HAMELINE, « Le Motu proprio de Pie X », *La Maison-Dieu* 239, Paris : Cerf, p. 97.
- (2) cf. aussi sur la messe paroissiale, R. CABIÉ, *L'Église en prière, Tome II L'eucharistie*, (A.-G. MARTIMORT, dir), Paris : Desclée, 1983, p. 194-195.
- (3) J.-Y. HAMELINE, « Le Motu proprio de Pie X... », *LMD* 239, p. 117.
- (4) Voir notamment sur le sujet : J.-Y. HAMELINE, « L'intérêt pour le chant des fidèles au XIX^{ème} siècle », in *LMD* 241, tout spécialement les pages 67 à 71, et la note 70, pour aller plus loin encore.